

Rapport n°22

Messe à dispusizione di un lucale « AIDES ET ACTIONS SOLIDAIRES-Solidarité Fraternité et Citoyenneté »

Mise à disposition d'un local au bénéfice de l'association « AIDES ET ACTIONS SOLIDAIRES- Solidarité Fraternité et Citoyenneté»

L'association AIDES ET ACTIONS SOLIDAIRES – « Solidarité Fraternité et Citoyenneté », représentée par sa Présidente Soumia CHAKROUNE, a, par courrier en date du 19 juin 2024, sollicité la Ville de Bastia pour la mise à disposition d'un local (ex empreinte) sis au rez-de-chaussée de la Maison Vinci, avenue de la Libération, situé à côté de celui déjà attribué à cette association.

Le local a vocation à stocker tout produit de première nécessité et à permettre la distribution de colis.

Au vu de l'augmentation de la précarité des citoyens bastiais et de la quantité de denrées alimentaires récupérées, le local actuellement occupé par l'association devient exigu et ne lui permet plus un fonctionnement optimum.

C'est pourquoi, il est proposé de soutenir l'association dans ses objectifs par la mise à disposition gratuite du local.

Il est toutefois précisé que la valeur locative annuelle de ce local de 55 m² peut être estimée à 5 500 €. L'association devra valoriser cet avantage en nature dans ses comptes.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an.

Elle pourra être reconduite deux fois pour une période de 6 mois à la demande expresse de l'association.

Les modalités de cette mise à disposition sont prévues dans le projet de convention joint.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la mise à disposition à titre gratuit de l'ancien local commercial à l'enseigne « Empreinte » au bénéfice de l'association « AIDES ET ACTIONS SOLIDAIRES- Solidarité Fraternité et Citoyenneté» sis au rez-de-chaussée de la Maison Vinci, sise avenue de la Libération.
- D'approuver le projet de convention joint.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document nécessaire à son exécution.